

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025

TENUE LE 22 JANVIER 2026

L'Assemblée Générale Ordinaire 2025 de l'association s'est déroulée de 18h à 20h à MOUANS SARTOUX Salle Gabrielle Roustan des Magnans, sur convocation du président intérimaire envoyée à tous les adhérents à jour de leur cotisation 2025.

Le pointage a été effectué à l'entrée de la salle : 37 membres sont présents ou représentés (dont 10 pouvoirs remis au président).

Laurent Simon, président intérimaire de l'ADNA déclare que l'assemblée peut valablement délibérer avec l'ordre du jour suivant :

- INTRODUCTION
- APPROBATION DU PV DE L'AG PRECEDENTE TENUE LE 11 JANVIER 2024
- RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE
- RAPPORTS FINANCIERS
- COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- RESOLUTIONS : RENOUELEMENT DE MANDATS
- PRESENTATION ET DISCUSSION SUR TOUS LES THEMES D'INTERET (*CCE juillet 2025, arrêté aviation légère 2025, trafic, plaintes, bruit, atterrissages par la mer*) PAR LES DIFFERENTS MEMBRES DU CA
- AXES DE TRAVAIL 2026
- QUESTION / REPONSES

(Voir en PJ à la fin de ce PV, le rapport moral du président et la présentation projetée durant l'assemblée)

INTRODUCTION

Le président intérimaire remercie les membres présents ainsi que les élus et représentants des élus des municipalités de Grasse, La Roquette, Mouans-Sartoux, Mougins et de la CACPL qui ont répondu à notre invitation.

Il remercie également la municipalité de Mouans-Sartoux qui a mis la salle à la disposition de l'association pour cette réunion et le maire, monsieur Pierre Aschiéri qui s'est présenté en début de réunion, pour son soutien à notre association.

Il explique la nouvelle situation du bureau résultant de la démission du président Raymond Principiano. Il assure donc l'intérim en tant que vice-président. Il annonce se porter volontaire pour assurer la présidence du prochain bureau.

Tout en soulignant les effectifs restreints des membres actifs du bureau, il les remercie d'avoir fidèlement assuré les tâches tant administratives que techniques. Il souligne également l'étroite collaboration avec Philippe Achard, représentant du SID.

APPROBATION DU PV DE L'AG PRECEDENTE TENUE LE 28 NOVEMBRE 2024

Le PV a été diffusé à tous les adhérents avant la réunion et était aussi joint à la convocation. Il est demandé s'il y a des observations à ce PV et, en l'absence de question son approbation est mise aux votes :

- Votes contre : zéro
- Abstentions : zéro

Le PV de l'AG statuant sur l'exercice 2024 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2025

Le Président lit le rapport moral tel que joint en annexe au présent PV en s'appuyant sur la présentation Powerpoint qui est disponible sur le site.

Après un échange de questions / réponses sur ce rapport Moral et d'Activité, celui-ci est soumis au vote d'approbation de l'Assemblée :

- Votes contre : zéro
- Abstentions : zéro

Le rapport moral et d'activité statuant sur l'exercice 2025 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

RAPPORTS FINANCIERS

La parole est ensuite donnée à la trésorière Agnès Foriel pour les rapports Financiers.

Compte de résultat 2024

PRODUITS D'EXPLOITATION :

Les produits s'élèvent à 3295 €, repartis entre cotisations 2595 € et subventions 700 €. Nous notons cette année un retour à un niveau raisonnable des cotisations, signe d'un intérêt maintenu de nos adhérents.

Les subventions des communes de Mouans-Sartoux, Mougins et de La Roquette-sur-Siagne que nous remercions, sont stables. Un contretemps administratif n'a pas permis de recevoir la subvention du Cannet dans les délais habituels.

CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges s'élèvent à 2573 € répartis entre location des services de relevé des survols, déplacement pour mission, assurance. Aucune dépense extraordinaire n'a été nécessaire.

Compte tenu des intérêts du livret A de 403 € l'exercice 2024 affiche un excédent de 1125 €.

Après qu'il fut répondu à quelques questions, l'approbation du compte de résultats 2024 est soumise au vote :

- Votes contre : zéro
- Abstentions : zéro

Le compte de résultat 2024 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et quitus est donné à la trésorière pour sa gestion.

Situation Financière au 30 novembre 2025

Le montant des produits est de 4197 € pour 2189 € de charges soit un exercice bénéficiaire de 2008 € à ce jour.

Le solde bancaire (compte et épargne) étant de 16540 €.

La situation au 30 novembre 2025 est approuvée à l'unanimité.

Budget 2026

Le budget prévisionnel s'élève à 5300 €

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION , RENOUELEMENT

➤ Démissions ou non-renouvellement :

✓ **Raymond Principiano (Président)**

➤ **Admission** : aucune nouvelle admission

Se pose la question du remplacement du Président poste pour lequel le CA propose et soutient la candidature de Laurent Simon.

Le président récapitule la composition du CA proposée à partir de cette assemblée générale :

- **Président :** Laurent Simon (la Roquette)
- **Vice-président :** aucun
- **Secrétaire :** Jean-Claude Richard (Mougins)
- **Trésorière :** Agnès Foriel (Mougins)
- **Administrateurs :** Colette Michel, (La Roquette)
Frank Chuzel (Mouans Sartoux)
Christian Rodas (La Roquette)
Jean-Claude Boschel (La Roquette)

➤ Proposition de nouvelle composition du bureau :

- **Président :** Laurent Simon
- **Trésorière :** Agnès Foriel
- **Secrétaire :** Jean-Claude Richard

➤ Changement d'adresse du siège social

Conformément aux statuts l'adresse du siège social est celle du président :

ADNA, 210 Impasse des Cassiers 06550 La Roquette sur Siagne

L'assemblée Générale approuve à l'unanimité la nouvelle composition du CA, celle du Bureau et la nouvelle adresse du siège social de l'Association

QUESTIONS / REPONSES

Une séance de questions réponses s'instaure entre les participants et les membres du CA.

Monsieur Clément Thierry, 1er adjoint de la Roquette, est venu affirmer son soutien aux actions menées par l'ADNA pour la réduction des nuisances aériennes de l'aéroport.

La position de la ville de Cannes a été expliquée par Monsieur Olivier Martin, en charge du dossier nuisances aériennes à la CACPL. La ville de Cannes déplore que la DGAC n'implique pas plus les élus dans les dossiers sensibles, en amont des prises de décision en CCE. Monsieur David Lisnard, maire de Cannes, a écrit récemment une lettre à la DGAC afin d'être impliqué lors des prochains développements portant sur l'augmentation des atterrissages mer.

Un échange a eu lieu à propos des niveaux de sécurité comparés offerts par la trajectoire VPT et la trajectoire Nord-Ouest dont le projet a été déclaré abandonné en CCE.

Il a été également mentionné qu'il demeure important de faire une plainte en cas de nuisance ressentie réelle. Afin d'élargir le spectre des plaignants le mode d'installation de l'application « Plaintes » sur les téléphones sera amélioré à l'aide d'une vidéo.

Au moins deux personnes habitant le Plan Sarrain se sont montrées intéressées à héberger la station de mesure de bruit qui se libérera prochainement.

Une personne de Mandelieu s'est portée volontaire pour héberger la station FlightAware.

Un mode d'emploi sera fourni aux riverains intéressés à accéder aux systèmes FlightAware et MuteMap qui sont les sources des informations des trajectoires.

A l'issue de cette séance, l'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20h.

Laurent Simon
Président



Jean Claude Richard
Secrétaire



Pièces Jointes :

- Présentation Powerpoint ([cliquez ici](#))
- Rapport moral et d'activité ([cliquez ici](#))